



L'activité du service pendant la crise sanitaire Covid19



La cellule de crise coronavirus de l'AMSN

Lors de l'incendie de l'usine Lubrizol en septembre 2019 le service a créé une cellule de crise qui a notamment apporté une réponse coordonnée et harmonisée à ses adhérents. La crise sanitaire Covid19 est survenue alors que l'AMSN terminait l'actualisation de sa procédure "situation de crise", ce qui a permis une grande réactivité du service pour s'organiser face à cette nouvelle crise.

Une cellule d'abord constituée de 2 médecins du travail, dont 1 médecin coordonnateur, du directeur général et de la responsable communication, qui s'est élargie dès le 2 mars avec :

- 3 médecins coordonnateurs
- 2 médecins du travail
- Responsable RH
- Référente logiciels métiers
- Coordinateur des préventeurs
- Coordinatrice des secrétaires



- Réunions quotidiennes par visioconférence
- rdv hebdomadaires à partir du déconfinement

Une communication de crise 100% digitalisée (chiffres au 15/06/2020)

Lancement de la communication le 17/02/2020 avec la création de la page spéciale coronavirus sur [amsn.fr](https://www.amsn.fr). Veille et mise à jour quotidienne du site : 46 000 vues

Réseaux sociaux :

- LinkedIn : + de 50 publications sur le Covid19 et + de 500 interactions
- Chaîne AMSN sur You Tube dédiée aux mesures barrières, réalisation de 7 vidéos avec les conseils d'une infirmière en santé au travail : 3 000 vues
- Google my business pour actualiser les informations sur les centres AMSN

Campagnes d'e-mailings pour informer les adhérents (fiches conseils, plan de continuité AMSN, webinaires Covid19...) : plus de 100 000 mails envoyés

Médias : Interviews et messages de prévention sur France 3 Normandie, France Bleu, Paris-Normandie, Actus 76, journal interne d'entreprise

Créations graphiques et audiovisuelles pour accompagner les messages de prévention et diffusion dans les entreprises adhérentes (affiches, flyers, tutos...)



Une ordonnance précise les missions des services de santé au travail dans l'urgence sanitaire

Pendant la crise, leurs missions doivent être tournées vers les priorités suivantes :

1. la diffusion dans le monde du travail de messages de prévention contre le risque de contagion.
2. l'appui aux entreprises dans la définition et la mise en œuvre des mesures de prévention adéquates contre ce risque.
3. l'accompagnement des entreprises amenées, par l'effet de la crise sanitaire, à accroître ou adapter leur activité. Cela concerne notamment les visites d'embauche.

Dès le 17 mars, la cellule de crise décide d'adapter l'organisation du service pour tenir compte des consignes sanitaires sans jamais cesser l'activité auprès des adhérents et des salariés



L'activité du service pendant la crise sanitaire Covid19

"La diffusion dans le monde du travail de messages de prévention contre le risque de contagion"



Création de 24 webinaires liés aux Covid19, près de 200 inscrits

- Des actions de sensibilisation ciblées : garages, boulangers, pâtisseries, drive, travail en caisse, centres d'appels, services à la personne, hôtels, cafés, restaurants
- Des actions vers tous les adhérents : organiser sa reprise, l'impact psychologique de la crise

Partenariats pour sensibiliser et répondre aux questions des chefs d'entreprises avec :

- La Chambre Régionale des Experts-Comptables
- La CCI Rouen Métropole
- L'UIMM Rouen-Dieppe et UIC Normandie

Plus de 40 fiches conseils et des guides publiés par le ministère du travail diffusés aux adhérents concernés

Réalisation de 7 vidéos :

- Lavage des mains (eau et savon, SHA)
- Port du masque, bien vivre au quotidien avec son masque
- Nettoyage/désinfection du bureau
- webinaire en replay pour le secteur du service à la personne

"L'appui aux entreprises dans la définition et la mise en œuvre des mesures de prévention adéquates contre ce risque"



Enquête de besoins réalisée auprès de tous les adhérents

- 1er contact par mail suivi d'un appel par un préventeur, une infirmière ou un médecin pour répondre aux besoins exprimés
- Tous les adhérents n'ayant pas répondu à l'enquête ont été rappelés

Création de dispositifs spécifiques d'accompagnement pour :

- le personnel soignant
- les aides à domicile

Cellule d'écoute animée par les psychologues du travail pour :

- les dirigeants d'entreprise
- les salariés

Actions en milieu de travail prioritairement organisées par visioconférence et en présentiel quand nécessaire :

- 2627 actions en milieu de travail dont :
- 703 informations collectives
- 1703 conseils délivrés aux entreprises (employeurs et salariés)
- 87 participations aux CSE

"L'accompagnement des entreprises amenées, par l'effet de la crise sanitaire, à accroître ou adapter leur activité"

Adaptation des modalités de suivi individuel (décret du 8 avril) Mise en place du logiciel de téléconsultation

- 1945 visites réalisées dont :
- 187 embauches
- 854 reprises
- 42 inaptitudes
- 462 visites à la demande

Nouvelle mission confiée aux médecins du travail : les interruptions de travail en lien avec le Covid19